



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CNIG

Conseil national
de l'information
géolocalisée

Rôle du CNIG sur les standards : vers une industrialisation

La fabrique des standards : de l'artisanat d'excellence à l'industrialisation



Constat

- Besoin d'outils (standards) pour suivre et piloter la planification écologique au niveau territorial. Les instances de standardisation ont besoin de réunir les compétences métiers de chaque thématique.
- **Les travaux du chantier FNV ont identifié plusieurs besoins :**
 - **Centraliser les standards sur une plateforme** afin que les utilisateurs les moins expérimentés puissent s'y retrouver.
 - **Clarifier les rôles et organiser l'articulation** entre les standards et les schémas de données de la transition écologique en créant des **règles communes sur les modèles de standards.**
 - **Une coordination multi-échelle** à tous les niveaux des territoires. Le pôle de coordination avec les territoires du CNIG assure la coordination pour l'information géolocalisée
- Le CNIG est largement identifié comme étant un acteur de référence pour la coordination et la production de standards de données géolocalisées avec une expertise technique de ses usages, ainsi que de nombreux travaux en cours en commission des standards et en commission règles et qualité.
- La réglementation encadre la création et l'évolution de référentiels pour un certain nombre de sujets (eau, biodiversité, milieux marins). Certaines structures de référentiels sont reconnues par les acteurs de leur secteur (SANDRE, SARM, CARET, GIS Sol, SINP).
- La plateforme "**schema.data.gouv**" diffuse des schémas de données, test d'intégration de schémas du CNIG en cours.

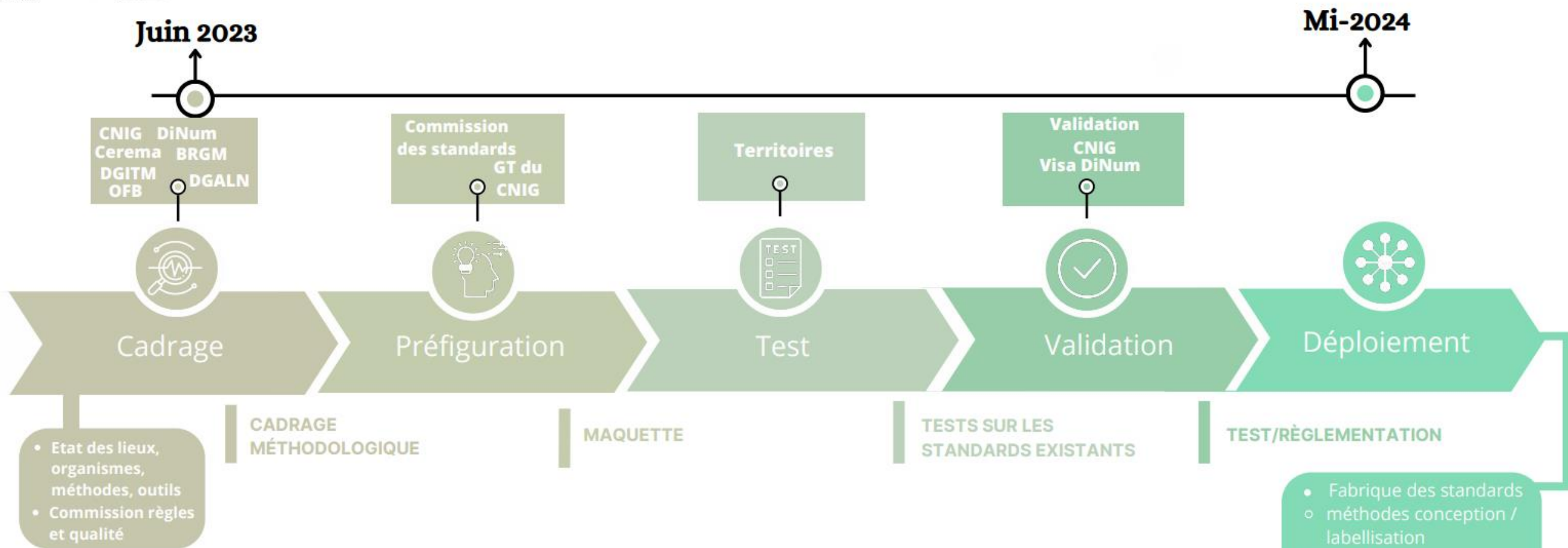


Propositions

Le CNIG initie avec les autres acteurs de la standardisation la mise en place d'un dispositif national avec :

- Une méthode de conception et un modèle commun de standards.
- Un dispositif de labellisation et la possibilité d'intégrer des standards dans la réglementation.
- Une plateforme unique de diffusion des standards labellisés : **schema.data.gouv.**

Feuille de route



Les standards labellisés auront vocation à :

- Etre facilement **identifiés** dans le catalogue de schéma data.gov
- Etre **appropriables** par l'ensemble des acteurs à travers des critères techniques de labellisation sur deux aspects : la méthode de construction et le formatage technique (respect d'un cahier des charges commun)
- Rendre possible leur intégration à la réglementation, ou dans le cas où la réglementation crée un standard, répondre à cette obligation. A plus long terme, sous réserve de faisabilité juridique, l'intégration dans les CCAG des marchés publics pour assurer l'adhésion générale aux standards labellisés.

